

Le Président



Paris, le 27 juillet 2009

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de la Conférence Nationale des Exécutifs du 26 mars dernier, vous avez souhaité qu'un groupe de travail et de concertation soit mis en place, en vue d'étudier, notamment, la réforme de la Taxe Professionnelle. Je tiens à vous en remercier.

Trois réunions ont eu lieu les 10 avril, 27 mai et 8 juillet. Lors de cette dernière réunion, Christine Lagarde, Brice Hortefeux et Alain Marleix ont présenté une esquisse de la réforme, sans toutefois proposer une répartition de la nouvelle fiscalité entre collectivités. Il semble, en effet, que des arbitrages soient nécessaires sur le transfert d'impôts nationaux, la création de nouveaux impôts et leur répartition.

J'ai bien conscience de l'étroitesse du calendrier parlementaire et de la nécessité d'arbitrer avant la fin du mois d'août. Toutefois, je souhaiterais qu'une nouvelle réunion de concertation entre le gouvernement et les collectivités territoriales se tienne autour d'un projet totalement finalisé.

La réforme envisagée de la taxe professionnelle doit vraiment aller dans le sens d'un accroissement de l'autonomie fiscale des Régions, en leur permettant de bénéficier de ressources fiscales propres, assises aussi bien sur la fiscalité des entreprises que celle des ménages, et ce d'autant plus qu'elles font l'objet de demandes incessantes de cofinancement hors de leur champ de compétences (Plan Campus, LGV...).

Je tiens également à rappeler que les régions n'ont bénéficié d'aucun transfert financier au moment, où leur compétence dans le domaine du développement économique a été réaffirmée, en particulier par la Loi du 13 août 2004. Or, il est indispensable de renforcer la capacité d'intervention financière des régions, cohérente avec leur rôle de chef de file du développement économique.

Cependant, je prends acte de la volonté réaffirmée par le gouvernement pour que soit maintenu un lien fiscal fort entre les entreprises et les territoires, gages d'attractivité et de qualité des zones d'activité.

Dans cet objectif, il vous est proposé de travailler sur les éléments de réflexion suivants, étant entendu qu'il est indispensable que le Gouvernement s'engage sur le

principe d'une réforme globale de la fiscalité locale, qui doit, pour tous les niveaux de collectivités, concerner à la fois les ménages et les entreprises.

Considérant que l'apport de nouvelles dotations de l'Etat ou l'augmentation de dotations existantes ne sauraient être recevables, en raison du poids déjà très lourd des dotations budgétaires dans les ressources des Régions et de la trop faible autonomie fiscale des Régions, la réforme de la taxe professionnelle doit intégrer les éléments suivants:

1. Concernant la fiscalité des entreprises deux pistes semblent pouvoir être étudiées :
 - pour la réforme de la taxe professionnelle, il est indispensable que les régions conservent une part de taxe foncière appliquée aux entreprises, associée à une politique de vote des taux, sans oublier la question délicate de la répartition entre établissements et sièges sociaux, lorsque ces derniers ne sont pas situés dans la même région.
 - La piste de la taxe sur la valeur ajoutée doit également être étudiée, les régions pouvant accepter le principe d'un taux national ;
2. Concernant la fiscalité des ménages, il est important que les régions conservent la part régionale de la taxe foncière, avec compétence en matière de fixation des taux.
3. Enfin, les régions devraient également disposer d'une part d'un impôt national à définir, étant noté que la TIPP devient un impôt régressif.

L'ARF reste à votre disposition et celle de vos services pour approfondir ces éléments de réflexion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération.


Alain ROUSSET

Monsieur François FILLON
Premier Ministre

Copies :

Madame Christine LAGARDE

Ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi

Monsieur Brice HORTEFEUX

Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Monsieur Alain MARLEIX

Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux collectivités territoriales

Monsieur Didier MIGAUD

Président de la commission Finance de l'Assemblée Nationale

Monsieur Gilles CARREZ

Rapporteur Général de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale